



Institut
**CHARLES
QUENTIN**
Pierrefonds

TAXE D'APPRENTISSAGE

Inspirez l'avenir de nos projets

Ensemble, investissons dans l'avenir des métiers du végétal et de l'environnement.

ACCOMPAGNEZ-NOUS DANS NOS PROJETS



7000 m²
de bâtiments
13 hectares
de parc boisé
à 80%



De la 4^{ème} au BAC +2
• Voie générale et technologique
• Voie professionnelle
• Enseignement supérieur
Sous statut scolaire ou sous statut apprenti



+ de 90%
de réussite répartie
sur toutes les filières

En versant la **taxe d'apprentissage** de votre entreprise à l'**Institut Charles Quentin à Pierrefonds (60)**, vous contribuez directement à la **réussite de nos jeunes** et au développement de compétences essentielles pour demain.

QU'EST CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

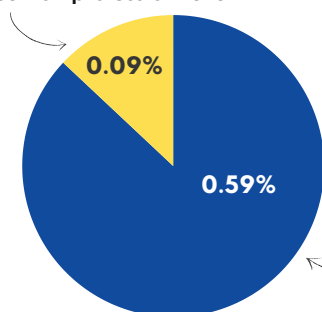
La taxe d'apprentissage est destinée à financer le développement de l'**enseignement général, technologique et professionnel agricole**.

Le montant de la taxe représente **0,68%** de la masse salariale brute annuelle des entreprises.

ELLE SE COMPOSE EN DEUX PARTS :

LE SOLDE

finance le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, et l'insertion professionnelle



LA PART PRINCIPALE

finance les formations par apprentissage

Une plateforme en ligne est disponible pour les établissements habilités à percevoir et à répartir le solde de la taxe d'apprentissage: **SOLTéA**.

COMMENT NOUS VERSER CES 13% ?

CALENDRIER SOLTéA 2024

AVRIL-MAI

Déclaration Sociale Nominative
Prélèvement unique du solde de la TA par l'URSSAF

A PARTIR DU 6 MAI

Ouverture de la plateforme aux établissements

A PARTIR DU 27 MAI

Ouverture de la plateforme aux employeurs

DU 27 MAI AU 23 AOÛT

1^{ère} période de répartition
Répartition pour un virement des fonds aux établissements le 6 août

A PARTIR DU 27 NOVEMBRE

Fonds non répartis
Virement des fonds non répartis

DU 17 SEPTEMBRE AU 25 OCTOBRE

2^{ème} période de répartition :
Répartition pour un virement des fonds aux établissements le 19 novembre

CONTACT ET COORDONNÉES

Mme VAN DE SYPE

@ comptabilité@charlesquentin.cneap.fr

☎ 03.44.42.79.43